



Ville de
Kingersheim

Police municipale

52/2024

Arrêté provisoire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 26 février 2024

- Vu Les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,
- Vu La demande effectuée par Monsieur CROUVEZIER Denis, demeurant 51a, rue du Drumont à Kingersheim,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête des voisins le dimanche 30 juin 2024, organisée par Mr CROUVEZIER Denis, il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue du Ventron.

ARRETE

Article 1 – La rue du Ventron, dans la section comprise entre les deux parties de la rue du Drumont sera fermée à la circulation de tous véhicules, le dimanche 30 juin 2024 de 11h00 à 19h00.

Article 2 – Monsieur CROUVEZIER est chargé de la mise en place des barrières et de la pose de la signalisation adéquate.

Article 3 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche

